



Registre SIS

Numéro d'accréditation : SIS 0072

Norme internationale : ISO/CEI 17020:2012

Norme suisse : SN EN ISO/CEI 17020:2012

Electrosuisse
Luppmenstrasse 1
8320 Fehraltorf

Sites
Electrosuisse Control AG
Weidenstrasse 13
4142 Münchenstein

Electrosuisse Romandie
Route de la Pâla 100
1630 Bulle

Responsable :

Responsable SM :

Téléphone :

E-Mail :

Internet :

Première accréditation :

Accréditation actuelle :

Registre voir :

Björn Avak

Hansueli Müller

+41 44 956 11 11

beratung@electrosuisse.ch

<http://www.electrosuisse.ch>

08.04.2002

08.04.2017 au 07.04.2022

www.sas.admin.ch
(Organismes accrédités)

Portée de l'accréditation dès le 12.04.2019

Organisme d'inspection (type A) pour les contrôles selon OIBT, pour d'installations techniques de protection incendie, pour l'attestation d'installations et de données de production pour le système de GO et SRI comme pour les installations électriques à haute et à basse tension par rapport à la sécurité, la qualité et la compatibilité de l'environnement

Normes	Domaines techniques accordés	Remarques
LIE RS 734.0	Installations à haute et à basse tension	
Ordonnances subordonnées à la LIE	Installations à haute et à basse tension	
OIBT RS 734.27	Ordonnance sur les installations à basse tension	Art. 32. al. 2
Annexe (Art. 32 al. 4)	Installations électriques:	Soumises au contrôle annuel
1.1.1	Installations de transport par conduites soumises à la surveillance de la Confédération	
1.1.2	Ouvrages de munitions et des dépôts de carburants militaires classifiés	
1.1.3	Locaux à affectation médicale du groupe 2	



Registre SIS

Numéro d'accréditation : SIS 0072

Normes	Domaines techniques accordés	Remarques
1.1.4	Locaux où sont fabriqués, traités ou entreposés des explosifs ou des produits pyrotechniques	
1.1.5	Mines	
1.1.6	Construites, modifiées ou remises en état par le titulaire d'une autorisation d'installer à l'intérieur d'une entreprise (art. 13)	
	Installations électriques:	Soumises au contrôle tous les trois ans
1.2	Situées dans les zones de protection contre les explosions 0 et 20 ainsi que 1 et 21	
	Installations électriques:	Soumises au contrôle tous les cinq ans
1.3.1	Routes nationales de 1 ^{ère} et de 2 ^{ème} classe	
1.3.2	Ouvrages et des bâtiments et installations militaires classifiés qui ne sont pas soumises au contrôle selon le ch. 1.1.	
1.3.3	Situées dans les zones de protection contre les explosions 2 et 22 des dépôts de carburants	
1.3.4	Installations électriques non spécifiquement ferroviaires reliées au système de mise à terre des chemins de fer	
1.3.5	Construites, modifiées ou remises en état par le titulaire d'une autorisation limitée conformément aux art. 14 et 15	
1.3.6	Locaux à affectation médicale du groupe 1	



Registre SIS

Numéro d'accréditation : SIS 0072

Normes	Domaines techniques accordés	Remarques
1.4.1	Installations électriques: Constructions de la protection civile équipées de leur propre génératrice ou protégées des effets de l'impulsion électromagnétique nucléaire (NEMP)	Soumises au contrôle tous les dix ans
1.4.2	Bateaux destinés au transport commercial de personnes ou de marchandises	
1.4.3	Installations à haute tension alimentées par des installations électriques, telles que les filtres, les sites d'essai et les générateurs d'ozone, à l'exception des éclairages au néon et des installations à rayons X à usage non médical	
1.4.4	Installations électriques non spécifiquement ferroviaires reliées au système de mise à terre des chemins de fer qui ne sont pas soumises au contrôle selon le ch. 1.3.4.	
ORNI RS 814.710	Installations à haute et à basse tension, basse fréquence	
LAA RS 832.20	Loi fédérale sur l'assurance accidents, exigences pour la sécurité au travail	
SN 411000	Norme sur les installations à basse tension	
AES	Règles techniques pour l'évaluation des perturbations de réseaux électriques	
EN 50110-1	Exploitation des installations électriques	
EN 50160	Caractéristiques de la tension fournie par les réseaux publics de distribution	
EN 50178	Équipement électronique utilisé dans les installations de puissance	
EN 50191	Installation et exploitation des équipements électriques d'essais	
EN 60079-17	Atmosphères explosives – Partie 17: Inspection et entretien des installations électriques	



Registre SIS

Numéro d'accréditation : SIS 0072

Normes	Domaines techniques accordés	Remarques
EN 60204	Sécurité des machines: équipement électrique des machines	
EN 61439-1/2/3/4/5/6	Ensembles d'appareillage à basse tension	
EN 60529	Degrés de la protection procurés par les enveloppes (Code IP)	
EN 61219	Travaux sous tension	
Inspection de transformateurs de courant et de tension inductif	Essais de type et de routine des transformateurs de courant et de tension inductifs	Inspection selon les procédures d'Electrosuisse VHB-FU 21.00
IEC 60060-1	La technologie d'essai à haute tension	Conditions générales et conditions d'essai
IEC 60060-2	La technologie d'essai à haute tension	Systèmes de mesure
IEC 62475	La technologie d'essai à haute intensité	Termes et exigences pour les mesures à haute intensité
IEC 61869-1	Transducteur	Exigences générales
IEC 61869-2	Transducteur	Exigences supplémentaires pour les transformateurs de courant
IEC 61869-3	Transducteur	Exigences supplémentaires pour les transformateurs de tension inductifs
IEC 61869-4	Transducteur	Exigences supplémentaires pour les transducteurs combinés
SR 730.0 Loi sur l'énergie (LEne, Art. 9) Directive pour le Système de Rétribution de l'Injection (SRI)	Inspections en vue de la certification des données d'usine et de production produisant de l'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables : - énergie photovoltaïque - biomasse / -gaz, UIOM - énergie éolienne - énergie hydraulique, - couplage chaleur force"	Inspection en vue de la certification par une instance tierce partie (SCESp 0104)
RS 730.01 Ordonnance sur l'énergie (OEne Art. 1a, Art.2 et Art.3 al. 2) Enregistrement complet des installations de production d'énergie électrique > 30kVA		



Registre SIS

Numéro d'accréditation : SIS 0072

Normes	Domaines techniques accordés	Remarques
RS 730.010.1 Ordonnance du DETEC sur la garantie d'origine et le marquage de l'électricité (OGOM) de 01. Novembre 2017: - Section 1, Art. 1 à 4 et 6 - Guide de certification des données d'usine et de production	Certification des données d'investissement et de production en général pour toutes les sources d'énergie	Inspection en vue de la certification par une instance tierce partie (SCESp 0104)
Prescriptions de protection incendie AEAI	Systèmes techniques de protection incendie	
AEAI 22-15fr Directive de protection incendie "Systèmes de protection contre la foudre"	Systèmes de protection contre la foudre	Vérification, inspection et contrôle périodiques des systèmes techniques de protection incendie

Abréviation	Signification
AEAI	Association des établissements cantonaux d'assurance incendie
AES	Association des entreprises électriques suisses
GO	Garantie d'origine
LAA	Loi fédérale sur l'assurance-accidents
LIE	Loi sur les installations électriques
OIBT	Ordonnance sur les installations à basse tension
ORNI	Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant
RPC	Rétribution d'énergies renouvelables
UIOM	Usine d'incinération des ordures ménagères

* / * / * / * / *